

**CRITÈRES DE QUALIFICATION (DUPLICATE) POUR
LES CHAMPIONNATS DU MONDE 2020
Côte d'Ivoire, Abidjan/Grand Bassam
validés par le Comité directeur du 25 janvier 2019**

1. Compétition concernée, période de référence et saison

Les présents critères sont d'application pour les épreuves en Scrabble duplicate pour les championnats du monde organisés par la Fédération internationale de Scrabble francophone (FISF) et qui nécessitent une qualification préalable.

Pour les championnats de l'été 2020, la période de référence s'étend du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2020.

Quand le mot « saison » est évoqué, il concerne la saison 2019–2020

2. Conditions préalables à toute qualification en Équipe de Belgique

- 1) Être inscrit en tant que Belge dans le fichier international des joueurs ;
- 2) Avoir pris sa licence auprès d'une fédération de la FISF et être en ordre de cotisation ;
- 3) Ne pas être suspendu ou exclu par la FBS ou par la FISF.
- 4) Avoir honoré les deux précédentes sélections mondiales acceptées. Lors de la validation de la liste des sélectionnés, le Comité directeur peut déroger à cette dernière condition, pour autant qu'il juge acceptables le motif de cette absence ou de cette interruption et la façon dont le joueur a informé la fédération.

3. Publication de la liste des sélectionnés

La liste définitive des qualifiés sera publiée dès que la FISF aura validé la liste des sélectionnés selon les critères FISF (voir ci-dessous), soit après le 31 mars de la saison. Une liste provisoire sera publiée dès la fin de la période de référence.

4. Quotas de qualification

Le nombre maximal de joueurs qualifiables par la FBS (quota) selon les critères qu'elle détermine est de :

- 10 pour la catégorie Cadets (âgés de 14 ans ou moins)
- 10 pour la catégorie Junior (âgés de 15 à 16 ans)
- 10 pour la catégorie Espoir (âgés de 17 à 25 ans)
- 20 pour la catégorie Senior (âgés de 26 à 62 ans)
- 20 pour la catégorie Vermeil (âgés de 63 à 72 ans) et la catégorie Diamant (à partir de 73 ans), avec un maximum de 16 vermeils.

L'âge est déterminé en soustrayant à 2019 l'année de naissance du joueur.

5. Subsidiation

Les critères et les montants d'une éventuelle subsidiation feront l'objet d'une décision publiée séparément.

6. Joueurs qualifiables selon les critères FBS : Cadets et Juniors

Sont qualifiables les joueurs, non qualifiés par un critère FISF (voir plus bas), qui obtiennent 50% (Benjamins), 60% (Cadets) ou 70% (Juniors), moyenne calculée sur les tournois et les parties homologuées en duplicate en deux ou trois minutes par coup, avec un minimum de 10 parties jouées pendant la période de référence.

Le Comité directeur peut de tout temps qualifier un joueur en dehors de ces critères, par exemple en cas de survenance d'événement exceptionnel ou eu égard à une forte progression sur un court laps de temps.

7. Joueurs qualifiables selon les critères FBS : Espoirs, Seniors, Diamants, Vermeils

Sont qualifiables en fonction des quotas par catégorie Espoir, Senior, Vermeil, Diamant les joueurs les mieux classés dans le classement international duplicate arrêté au 31 janvier 2020 et non qualifiés par un critère FISF (voir plus bas).

En cas de désistement de joueurs qualifiés par les critères FBS, le Comité Directeur fera appel à des suppléants afin de compléter les quotas de joueurs. Ces suppléants seront, dans l'ordre, les joueurs suivants au classement international. Le nombre maximal de suppléants sera déterminé par le Comité Directeur.

Le règlement FISF des Championnats du monde stipule que les joueurs de 1^{re} série qualifiés en Équipe de Belgique mais qui se désistent ne peuvent pas prendre part aux compétitions Open correspondantes lors des championnats du monde.

8. Joueurs qualifiés selon les critères FISF (toutes catégories)

Ces critères sont édictés par la FISF. Les joueurs qualifiés par ce biais ne comptent pas pour la sélection via le quota FBS.

Sont qualifiés FISF, les joueurs qui répondent à l'un de trois critères suivants :

- a) Les six Champions du Monde Élite duplicate en titre (toutes catégories, Junior, Cadet, Espoir, Vermeil et Diamant) pour autant qu'ils soient en règle auprès de leur fédération et que le titre ait été attribué. Un changement de catégorie d'âge ou de fédération d'un de ces joueurs n'affecte pas son admission d'office. Ces joueurs ne sont pas remplacés en cas de non-participation.
- b) Les cinquante premiers joueurs du classement international duplicate actualisé au 31 mars de l'année des Championnats, compris parmi eux d'éventuels Champions du Monde Élite en titre. Cette admission est prévue sous réserve de la consultation de leur fédération nationale (licence à jour, etc.). La date d'actualisation du 31 mars peut être modifiée par décision du CD de la FISF si les Championnats du Monde ne se déroulent pas durant les congés scolaires d'été. Un changement de fédération par un joueur ainsi qualifié n'affecte pas son admission d'office.

La méthode d'actualisation du pourcentage de première série est exposée dans le règlement du classement international. Ces joueurs ne sont pas remplacés en cas de non-participation.

- c) Tous les anciens vainqueurs d'un Championnat du Monde de Scrabble duplicate Élite toutes catégories, à condition d'être en ordre d'affiliation à une fédération membre de la FISF.

Ces joueurs sont admis hors quota et ne sont pas remplacés en cas de non-participation.
